

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Lundi 6 Mars 2017 à 20 HEURES.**

12

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, M. Jousselein, Mme Cochet, M. Boussin, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.

Absent : M. Bigot,
Secrétaire : Mme Aschard.

Convocations expédiées le : 28/02/2017

Compte-rendu affiché le : 10/03/2017

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne la réhabilitation de l'ancien presbytère par Saumur Habitat, Madame le Maire informe le conseil municipal que les dossiers d'appel d'offres semblent présenter beaucoup de contraintes avec entre autre la fourniture de nombreuses pièces administratives qui peuvent au premier abord rebuter certains artisans ou entreprises.

. **ACHAT D'UN VÉHICULE** :

La voiture actuelle de la commune n'étant plus en état, il convient d'envisager son remplacement. Le choix s'est porté sur l'acquisition d'un camion benne.

Madame le Maire et M. Jousselein rendent compte des différents véhicules qu'ils ont vu :

- 1 véhicule accidenté à remettre en état, de marque Renault, rouge, 130 000 km pour 8 000 € HT, au Garage Maudet à St Martin,
 - 1 Ford transit benne coffre, de 2013, avec benne acier, 98 600 km pour 17 400 €, au Garage Boivent à Saumur,
 - 1 Fuso Canter Mitsubishi de 138 560 km, de 2007, avec benne, pour 12 900 € HT,
 - 1 Ford Transit, benne alu, de 2014, 47 862 km, pour 19 900 € HT, avec attelage,
- ces 2 véhicules venant de Utiléco à Ste Gemme sur Loire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le kilométrage, l'état, les équipements des différents véhicules,

. **DÉCIDE de retenir la proposition d'UTILECO pour le Ford Transit RJ 2.2, TDCI 125 CH de 2014, couleur blanche, avec benne alu et coffre, 47 862 km au prix de 19 900 € HT soit 23 000 € TTC ;**

. **CHARGE M. Jousselein de négocier cet achat et le charge de faire le nécessaire.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017.

. **DROIT DE PLACE ET FRAIS D'ELECTRICITE POUR LE MARCHÉ** :

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis vendredi dernier, un boucher et un marchand de légumes ont demandé à stationner sur la Place St Etienne pour un marché. Elle rappelle qu'une marchande de pizza vient également tous les mercredis soir sur la même place.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. **DÉCIDE à compter de mars 2017, de fixer le droit de place sur le marché à 2 €/mois**

. **DÉCIDE de fixer la participation aux frais d'électricité à 8 €/mois, soit au total la somme de 10 €/mois,**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour l'ensemble des commerçants venant s'installer sur la Place Saint Etienne.**

. DEVIS POUR PARCOURS SANTÉ DES BORDS DE LOIRE :

Madame Cochet rappelle au Conseil Municipal son projet d'installer sur les bords de Loire un parcours santé. Après différentes recherches et étude par sa commission tourisme, elle donne lecture des différents devis pour ce projet :

- MANUTAN Collectivités, pour 8 pièces, ensemble posé, adapté aux adultes et enfants une garantie de 10 ans pour les pièces et 2 ans pour le bois de classe 4, traité autoclave, au prix de 7 815.36 € HT,
- VEDIF Entreprise, pour 9 pièces, seulement pour les adultes, ensemble non monté, garantie 2 ans au prix de 3 302 € HT.

Sachant que l'entreprise Fortier n'a pas souhaité répondre à cette demande de devis compte-tenu d'une réglementation très contraignante et que la société Equibois, par suite d'un carnet de commandes trop chargé, n'a également pas donné suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, compte-tenu de la qualité des équipements et des matériaux, du fait que ce parcours soit adapté autant aux enfants qu'aux adultes, ainsi que de la garantie accordée,

- . DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise MANUTAN Collectivités d'un montant de 7 815.36 € HT, soit 9 378.43 € TTC,**
- . CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire,**
- . et l'AUTORISE à signer le devis correspondant.**

. Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport

Ce dernier étant absent, Madame Cochet rend compte de leur travail conjoint pour le projet d'installation d'une Halte vélos au Port, sur le chemin de la Loire à Vélo, classée en catégorie 2 c'est-à-dire composé de 2 tables, d'une poubelle, de barres de fer pour attacher les vélos (actuellement déjà en place) ainsi qu'une surface toilée bannée (devis en cours).

Enfin, bien que les toilettes ne soient pas obligatoires, il est prévu qu'il en soit également installé. (Dossier à l'étude).

Madame Cochet précise que cette installation devra faire l'objet d'une labélisation. Ce qui n'est pas encore en place devrait l'être pour le début de la saison touristique.

. Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Les Échos : La commission travaille sur les prochains Echos qui devraient paraître en mai. Toutes les idées d'article pour cette parution sont les bienvenues.

. Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement

FERMETURE DU PN n°244 ET AMÉNAGEMENT CARREFOUR CIMETIÈRE : BORNAGE TERRAIN RUE DES TURCIÉS : Il rappelle au Conseil Municipal, dans le cadre de la fermeture du PN n°244 et de la modification de la circulation sur certaines routes, sa précédente délibération et la nécessité de prévoir l'aménagement du carrefour de la Rue du cimetière et de la RD n°214.

Il confirme que :

- le stationnement n'étant plus autorisé rue du cimetière, un parking devient donc nécessaire,
- l'achat d'une parcelle de terrain de 19 m x 20 m a été négocié auprès de M. et Mme Marcel LEMOINE au prix de 1 500 € avec la prise en charge d'une sortie supplémentaire sur la VC n°11.

Il donne ensuite lecture au Conseil municipal du devis du Cabinet FERJOUX BRICHET pour la division de la dite parcelle, d'un montant de 851.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . DÉCIDE de retenir le devis du Cabinet FERJOUX BRICHET, d'un montant de 851.50 € HT soit la somme de 1 021.80 € TTC,**
- . CHARGE Monsieur Jusselain de faire le nécessaire et**
- . l'AUTORISE à signer le devis correspondant.**

Signalétique des artisans et commerçants : il informe le Conseil Municipal qu'un Cabinet comptable venant s'installer sur la commune, des panneaux directionnels seront commandés et installés. La participation du Cabinet ACE sera de 6 panneaux à 40 € soit la somme de 240 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **le CHARGE de faire le nécessaire.**

VENTE DE BOIS : Il fait le point sur les différentes ventes de bois en cours :

- travaux d'abattage gracieux de bois par le GAEC JAMERON : avec la vente de 15 stères à M. CHAUVÉ, au prix de 20 €/le stère, soit la somme de 300 € ;
- coupe de bois par M. Denis GUYON au prix de 20 €/stère, cubage en cours,
- la vente de bois en stock à l'atelier communal entre 7 à 8 stères au prix de 45 €/stère à M. PROUTEAU, cubage en cours,
- La vente de bois de saule au prix de 50 € à M. Gilbert GAUVRY.

M. Jousselein reviendra vers le Conseil Municipal lorsque l'ensemble des cubages de bois sera réalisé.

Il informe le Conseil Municipal que la commune est toujours en attente du devis de l'entreprise LAMY pour l'élagage ou l'abattage du séquoia situé à l'entrée du Hameau du Legs. Il rappelle que compte tenu de la hauteur de cet arbre (environ 28 mètres) cette entreprise doit faire appel à un prestataire extérieur pour la fourniture d'une nacelle permettant l'élagage à cette hauteur. Devis toujours en attente à ce jour.

COMMISSION VOIRIE : Elle se réunira cette semaine afin de définir le programme des travaux de voirie à réaliser en fonctionnement et investissement en 2017. Pourraient également être inscrits à ce programme : la réfection de la place St Etienne (réfection de l'endroit où les magnolias ont été coupés) ainsi que l'aménagement en enrobé de la cour située à l'arrière de la Mairie. Des devis seront demandés suite aux choix des programmes arrêtés par la commission.

CHALLENGE BOULE DE FORT : Il rappelle que le challenge de boules de fort de la CCLL va être repris par Boule d'Anjou et continuer pour les années à venir. M. Jousselein rappelle que la commune de Saint Martin a déjà gagné 2 fois ce challenge et est la détentrice de la coupe. Elle sera donc remise en jeu et MM Jousselein et Menant représenteront la commune.

Intervention de Madame le Maire et des Adjointes sur le COPIL de la Commune Nouvelle avec Gennes Val de Loire et la commune des Rosiers sur Loire :

Madame le Maire et les adjointes évoquent ensuite le COPIL sur la commune nouvelle et rendent compte des dernières réunions. Certains points semblent avoir été validés :

- Choix du nom : confirmation du nom actuel : Gennes Val de Loire,
- Siège social et administratif de la commune nouvelle : basés à la mairie des Rosiers sur Loire (nécessité de réaliser des travaux pour accueillir des nouveaux services)
- Lieu des réunions du conseil municipal : Salle des Ponts aux Rosiers sur Loire,
- Accord pour conserver l'intégralité des conseillers municipaux jusqu'en 2020. Après cette date, 33 conseillers municipaux, 1 maire pour la commune nouvelle et un maire délégué par commune, possibilité de conseil consultatif dans chaque commune.
- Accord sur des actions :

Pôle touristique : avec le développement et la mise en valeur des infrastructures existantes, meilleure lisibilité pour les touristes, actions pour les faire revenir, labélisation de sites, sécurisation de circuits.

Dans le domaine associatif : accompagnement de ce secteur, chaque commune conservant ses associations sans exclure la réalisation d'actions communes.

Domaine de la santé : pôle santé : site d'une maison de santé à Gennes, celle des Rosiers sur Loire, Maintien des professionnels de santé installés et actions pour les étoffer.

Domaine des écoles de musique et des activités sportives.

Pôle économique avec la Gare des Rosiers sur Loire et la possibilité de développer des entreprises du secteur tertiaire : service à la personne...

Lors de la prochaine réunion seront évoqués les aspects financiers et les grands axes sur lesquels travailler.

Les conseillers se réuniront afin d'évoquer ce dossier de la commune nouvelle.

BUDGET COMMUNAL 2017 :

Madame le Maire donne lecture des résultats financiers pour l'année 2016 :

En fonctionnement le résultat à reprendre au BP 2017 sera de 348 280.70 € et pourrait se répartir par 200 000 € en excédent de fonctionnement reporté et par 148 280.70 € en besoin de financement en investissement.

En investissement, le résultat à reprendre au BP 2017 sera de 211 517.20 €.

La commission finance a travaillé dans un premier temps sur le fonctionnement et se réunira lundi prochain 13 mars à 19 h pour étudier la section d'investissement. C'est le moment de communiquer les projets qui pourraient être programmés en 2017.

TRAVAUX A L'ÉGLISE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bas-côté gauche de l'église a subi une fuite d'eau. Le couvreur est passé effectuer la réparation. Ce problème serait dû à l'écartement du mur dans sa partie haute. Un charpentier va être contacté afin de confirmer ce diagnostic. Si tel était le cas, un devis de réparation par chaînage du bas-côté serait demandé et présenté au conseil municipal. Un atelier pourrait être mis en place afin de remettre en état les statues de l'église. Un devis sera demandé pour leur réfection.

CONSEIL D'ÉCOLE : Madame le Maire rend compte du dernier conseil d'école. Les parents ont demandé la **sécurisation du parking** de la mairie. Madame le Maire rappelle que ce sont toujours les mêmes personnes qui stationnent là où cela n'est pas autorisé et ce malgré plusieurs interventions. La pose de plots est à l'étude afin d'empêcher le stationnement à ces endroits.

Le système de fermeture du grand portail de l'école va être étudié.

Les activités TAP se passent très bien. Les intervenants reprendront les enfants grossiers.

Garderie : les parents sont satisfaits.

Aide aux devoirs : Grande satisfaction pour les enfants concernés, les parents, les enseignants ainsi que les intervenants bénévoles.

SOUSCRIPTION POUR LA RENOVATION DU MONUMENT DUPETIT THOUARS :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention mettant en place la procédure de souscription, pour la restauration du monument Dupetit Thouars avec la Fondation du Patrimoine a été signée le samedi 4 mars à 11 heures en Mairie. Elle demande à chaque conseiller d'en faire connaître le principe à un maximum de personne.

MARATHON DE LA LOIRE : en raison de la date retenue pour cette manifestation, (jour de Pâques) Madame le Maire n'a pu trouver que quelques bénévoles et ce malgré les contacts pris auprès de différentes associations communales (Comité des Fêtes, Club de Rugby).

SPECTACLE JEUNE PUBLIC : Rappel le 11 mars à 15 heures au centre culturel.

Intervention de M. BOUSSIN Jacky :

Il rappelle la réunion organisée par Coordination Autonomie et la MSA sur le thème « Vieillir heureux chez soi le 10/03 à Longué. Il informe le conseil municipal de l'élection de Marie-Agnès Pihée comme Présidente du comité local de la MSA.

Il rend compte d'une réunion du comité du SIAAD entre eux, les élus et les CCAS. Seul 1 élu était présent (M. Boussin !).

Il rend également compte de sa participation au nettoyage des bords de Loire accompagné d'une dizaine de personnes de St Martin, Longué, Baugé et Saumur. Ils ont procédé au nettoyage des berges de la Loire en partant de la Madeleine et jusqu'à l'entrée de Saint Clément. Une vingtaine de sacs de détritus ont été rempli. Peut-être serait-il bon de prévoir d'avantage de poubelles en bordure de Loire. M. Jousselein confirme que la poubelle qui a été mise en place par ses soins et celui des pêcheurs riverains près des bateaux en bas de la Levée de la Loire est régulièrement pleine et vider par leurs soins

Dans le cadre de la santé, il demande si l'agglo de Saumur a la compétence santé et qui en a la charge. Madame le Maire lui communique qu'il s'agit de Madame Béatrice BERTRAND Maire de Vivy qui est en charge de cette action. Il évoque également le transport solidaire.

CCAS : Une visite va être organisée le mercredi 5 avril 2017 au Musée de l'Air à Marcé. L'entrée de 5 €/personne sera prise en charge par le CCAS. Le transport pourrait se faire en co-voiturage et une indemnité pourrait être attribuée à chaque chauffeur. Une invitation sera distribuées par les membres du CCAS, dans les boîtes aux lettres des personnes de + de 65 ans qui participent habituellement aux sorties. Prévoir une réunion du CCAS.

Hélène ROUCAUTE rappelle que l'école de St Martin avec le personnel communal a inscrit une équipe au Saumur Urban Trail le dimanche 12 mars prochain. Toutes les personnes qui souhaitent peuvent venir les encourager.